



PRÉFET DU VAR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 13 septembre 2017, le préfet du Var a prescrit, au titre du code de l'environnement, une enquête publique, portant sur la création d'une zone d'agriculture protégée sur les communes de Saint-Maximin, Pourcieux et Pourrières.

La communauté d'agglomération Provence Verte a souhaité intégrer l'agriculture dans son projet d'aménagement de l'espace et de développement économique afin notamment de préserver le foncier agricole et naturel et de dynamiser de l'activité agricole. Le projet ne nécessite pas d'étude environnementale et le classement en zone agricole protégée vaut servitude d'utilité publique.

Le dossier d'enquête publique sera déposé en mairies de Saint-Maximin, siège de l'enquête, Pourcieux et Pourrières, pendant 33 jours, du **16 octobre 2017 au 17 novembre 2017** afin que chacun puisse en prendre connaissance aux horaires d'ouverture des mairies ci-dessous, consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur en mairie de Saint-Maximin ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " accessible sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>) :

Mairie de Saint-Maximin	Mairie de Pourcieux	Mairie de Pourrières
Parvis Charles II d'Anjou 83470 Saint-Maximin	Rue de l'Église 83470 Pourcieux	Place Jules Michel 83910 Pourrières
lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h	Lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30 et le mercredi de 9 h à 12 h	Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Monsieur Jean-François MALZARD, Ingénieur (retraité), désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public en mairies les jours suivants :

Permanences	Mairie de Saint-Maximin	Mairie de Pourcieux	Mairie de Pourrières
Lundi 16 octobre 2017	9 h – 12 h	14 h – 17 h	
Mardi 24 octobre 2017			9 h – 12 h
Jeudi 2 novembre 2017	9 h – 12 h		14 h – 17 h
Mercredi 8 novembre 2017	14 h – 17 h	9 h – 12 h	
Vendredi 17 novembre 2017		14 h – 17 h	9 h – 12 h

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès de la communauté d'agglomération Provence Verte (Tél. 04.98.05.27.10), responsable du projet.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet des services de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront également consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se faire depuis un poste informatique dédié installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairies de Saint-Maximin, Pourcieux et Pourrières, en préfecture du Var (DDTM du Var, service aménagement durable) et sur le site internet des services de l'État dans le Var.

Le préfet du Var décidera ou refusera le classement en zone agricole protégée, par voie d'arrêté.